

AVIS AU PUBLIC

Il est porté à la connaissance du public que par délibération du 9 septembre 2025, le collège des bourgmestre et échevins de la commune de Troisvierges, a décidé :

qu'à l'occasion des travaux de raccordement à hauteur de «11, Z.I. in den Allern » à Troisvierges à partir de vendredi 12 septembre 2025 jusqu'au mardi 23 septembre 2025 inclus, il y a lieu de porter les restrictions suivantes à la circulation ;

- **Le tronçon de rue à hauteur de « 11, Z.I. in den Allern » à Troisvierges comme indiqué en couleur jaune sur le plan annexé, sera rétréci dans la zone des travaux, à partir de vendredi 12 septembre 2025 jusqu'au mardi 23 septembre 2025 inclus.**
- **Trottoir fermé dans la zone des travaux à hauteur de « 11, Z.I. in den Allern » à Troisvierges comme indiqué en couleur jaune sur le plan annexé, avec mise en place d'une déviation pour les piétons, à partir de vendredi 12 septembre 2025 jusqu'au mardi 23 septembre 2025 inclus.**

La circulation y sera signalée conformément aux prescriptions de Code de la Route.

Les infractions aux dispositions du présent règlement sont punies conformément aux dispositions de l'article 7 modifié de la loi du 14.02.1955 concernant la réglementation de la circulation sur toutes les voies publiques, tel que cet article a été amendé par la loi du 13.06.1994 relative au régime des peines.



Troisvierges, date qu'en tête.
le bourgmestre:
signé Edy Mertens



Enlever le « 24/09/2025 »